

# Le pouvoir de l'humanité

XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

9-12 décembre 2019, Genève



## Lignes directrices relative au suivi des résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les résultats de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comprennent des décisions adoptées sous la forme de résolutions, ainsi que des engagements soumis à titre volontaire par un ou plusieurs participants à la Conférence.

- **Les résolutions** sont le fruit d'un vaste processus de consultation échelonné sur plusieurs mois en amont de la Conférence. Elles font l'objet d'une ultime négociation entre les membres du Comité de rédaction lors de la Conférence.
- Les **engagements soumis à titre volontaire** par un ou plusieurs participants à la Conférence concernent des actions spécifiques et mesurables qu'ils s'engagent à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions. Ces engagements sont l'expression d'une volonté individuelle ou collective d'agir selon une approche ciblée, adaptée au contexte national ou régional des parties signataires, et vont plus loin que les résolutions, adoptées par consensus.

À la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, qui s'est tenue en décembre 2015, 10 résolutions ont été adoptées et environ 215 engagements ont été soumis.

En application de la résolution 10 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, intitulée « Le pouvoir de l'humanité », un rapport de synthèse sur le suivi des résultats de ladite Conférence sera établi et présenté publiquement à la Conférence de décembre 2019.

L'objectif premier du rapport de synthèse est de recenser les principales avancées réalisées par les membres de la XXXII<sup>e</sup> Conférence ainsi que les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Le rapport soulignera également la dimension humaine des engagements pris ainsi que les effets concrets qui en ont résulté pour les personnes et les communautés auxquelles le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'emploie à venir en aide. Le rapport présentera des exemples de projets, de campagnes et d'activités menés à l'échelle nationale et/ou internationale en application des résolutions et des engagements de la XXXII<sup>e</sup> Conférence.

Le rapport de synthèse n'a pas vocation à rendre compte en détail de toutes les activités menées pour mettre en œuvre les engagements de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale. Il s'agit davantage de donner une vue d'ensemble des résultats obtenus et des difficultés rencontrées, et de susciter d'autres initiatives. C'est pourquoi il est demandé aux membres de la Conférence de soumettre des faits et chiffres clés, des photos et une « histoire intéressante du point de vue humain » en vue de leur intégration dans le rapport de synthèse.

Les membres de la Conférence sont invités à faire rapport sur les résolutions listées ci-après ainsi que sur les engagements qu'ils ont pris en répondant aux questionnaires en ligne disponibles sur le site web de la Conférence. Les membres qui souhaitent voir leurs contributions intégrées dans le rapport de synthèse sont priés de les soumettre au plus tard le **31 juillet 2019**.

Par souci de transparence, les rapports seront mis à la disposition du public.

Les membres de la Conférence sont invités à faire rapport sur les résolutions suivantes :

1. Résolution 3 : « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention » ;
2. Résolution 4 : « Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé » ;
3. Résolution 5 : « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » ;
4. Résolution 6 : « Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours » ;
5. Résolution 7 : « Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants ».

La XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale prendra note de l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des

résolutions 1 et 2 de la précédente Conférence dans une résolution générale.

### **Pourquoi faire rapport sur les résolutions et les engagements ?**

Il s'agit d'une étape importante du processus d'évaluation qui contribue à faire avancer la mise en œuvre des résolutions et des engagements en mettant en avant les résultats obtenus, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées.

En outre, cet exercice est un moyen pour les membres de la Conférence de collecter des informations essentielles pour le suivi des questions prioritaires, l'identification de nouvelles possibilités à explorer, le ciblage des domaines dans lesquels la mise en œuvre est insuffisante et la recherche de solutions pour y remédier. Il est conseillé aux membres et observateurs de la Conférence de faire régulièrement le point sur l'avancement de la mise en œuvre et de rendre compte des progrès qu'ils ont réalisés au regard des objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés dans leurs engagements.

### **Qui soumet les rapports ?**

Il incombe à chaque membre de la Conférence de faire rapport sur les résolutions.

En ce qui concerne les engagements, la marche à suivre dépend du type d'engagement soumis :

- Pour les engagements spécifiques individuels, le rapport est élaboré par l'unique partie signataire dans la mesure où ce type d'engagement est l'expression

d'une volonté personnelle et expose un plan d'action individuel.

- Pour les engagements spécifiques conjoints, toutes les parties signataires doivent élaborer un rapport commun sur les efforts qu'elles auront entrepris collectivement, dans la mesure où il s'agit de rendre compte de leur collaboration dans un domaine précis.
- Pour les engagements ouverts, qui fonctionnent de façon semblable à une pétition, chaque partie signataire rend compte de ses propres progrès dans un rapport individuel.

### **Comment soumettre un rapport en ligne ?**

Les rapports sur les résolutions mentionnées plus haut peuvent être soumis depuis la [page web consacrée aux résolutions de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale](#) (pour ce faire, cliquez sur le lien « Rapport sur la résolution » qui apparaît sous chacune des cinq résolutions concernées).

Les engagements soumis par les membres de la Conférence sont enregistrés dans la [base de données des engagements](#) mise à disposition sur le site web de la Conférence. Pour davantage de transparence, la base de données peut être consultée par tous les membres.

Pour faciliter l'enregistrement des rapports en ligne, il vous sera demandé de fournir le nom d'un contact pour chaque engagement soumis. Chaque entité (États, Sociétés nationales et autres participants) se voit attribuer un compte utilisateur. Si vous n'en avez pas, veuillez le signaler dans un courriel adressé à [reporting@rcrcconference.org](mailto:reporting@rcrcconference.org).

Une fois connecté-e à la plateforme en ligne, vous verrez s'afficher un appel à faire rapport sous chacun des engagements qui ont été soumis.

### **Quelle est la date limite de dépôt des rapports ?**

Les membres de la Conférence sont invités à soumettre leurs rapports au plus tard le 9 décembre 2019, jour de l'ouverture de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale.

Les membres qui souhaitent que leurs contributions figurent dans le rapport de synthèse sur les résultats de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sont priés de soumettre leurs rapports au plus tard le **31 juillet 2019**.

### **Qui contacter en cas de question ?**

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez envoyer un courriel aux organisateurs de la Conférence, à l'adresse [reporting@rcrcconference.org](mailto:reporting@rcrcconference.org) ou [conferences@rcrcconference.org](mailto:conferences@rcrcconference.org).